OBSERVATIONS

SUR

L'Emploi de l'Écorce de racine de Grenadier (punica granatum) *contre le Tœnia ;*

SUIVIES DE RÉFLEXIONS.

(*Extraites d'un Mémoire inédit.*)

Par M. BOURGEOISE, D. M. P.

Médecin des Dispensaires de la Société philanthropique.

(Extrait de la *Nouvelle Bibliothéque médicale*, Décembre 1824.)

PREMIÈRE OBSERVATION.

Mademoiselle Malaquin, demeurant rue de Sèvres, n. 46, faubourg Saint-Germain, âgée de treize ans, d'une faible constitution, rendait depuis dix-neuf mois des portions plus ou moins considérables de tœnia : divers traitemens furent faits infructueusement.

Le 4 mai 1824, elle me consulta pour la première fois : elle se plaignait d'une pesanteur et d'une sentasion douloureuse dans la région épigastrique, de mouvemens d'ondulation dans l'abdomen. Elle éprouvait de temps en temps un appétit vorace, et elle maigrissait beaucoup. Cependant, depuis environ deux mois, elle ne rendait plus de portions de tœnia.

Dans l'intention de m'assurer si ces différens phénomènes étaient dus à la présence du tœnia,



je lui prescrivis une potion composée d'huile de palma-christi, de sirop de limon, de chaque une once et demie. Elle fut purgée, et ne rendit rien qui indiquât qu'elle fût encore affectée du tœnia.

Alors je la mis à l'usage d'une tisane adoucissante, de lavemens émolliens, d'une nourriture douce et de facile digestion.

Le 18, elle vint me consulter de nouveau, et m'apporta plusieurs anneaux de tœnia qu'elle avait rendus dans la journée.

J'ordonnai deux onces d'écorce de racine fraîche de grenadier en décoction dans deux livres d'eau réduites à une livre par l'ébullition, à prendre en deux fois, à une heure de distance.

Cette prescription fut exécutée le 20 au matin. La malade vomit la première tasse de décoction un quart d'heure après l'avoir prise : elle but la seconde tasse peu de temps après. Au bout d'une heure, elle éprouva quelques légères coliques suivies de plusieurs selles, et rendit le tœnia en entier et d'un seul morceau. Il était pelotonné, et offrait dans sa longueur des plis et des nœuds que je crois dus à la douleur que le ver aura éprouvée avant sa sortie. Peut-être son expulsion reconnaît-elle pour cause cette douleur.

Depuis ce temps, mademoiselle Malaquin se porte bien; elle semble avoir déjà repris de l'embonpoint.

DEUXIÈME OBSERVATION.

Mademoiselle Élisa Boyeldieu, rue du Vieux-Colombier, n. 23, faubourg Saint-Germain, coloriste, âgée de vingt-huit ans, *d'une très-faible constitution*, *rachitique*, mal réglée, su-

jette à des affections nerveuses vagues, ayant habituellement peu d'appétit, affectée depuis trois ans du tœnia, en avait rendu plusieurs bouts plus ou moins longs, surtout après avoir fait usage, à différentes reprises, des remèdes de madame Nouffer, de celui du professeur Bourdier, et de plusieurs autres dont elle n'a pu me rendre compte.

Le 11 juin 1824, je lui prescrivis huile de palma-christi et sirop de limon, de chaque une once et demie; du bouillon aux herbes fut administré pour favoriser l'effet purgatif : elle eut cinq selles et ne rendit aucune portion de tœnia. Diète absolue le reste de la journée.

Le 12, à sept heures du matin, *deux onces* d'écorce de racine de grenadier, en décoction dans deux livres d'eau réduites par l'ébullition à une livre, à prendre en trois fois, en mettant une demi-heure de distance entre chaque prise.

Les deux premières tasses de la décoction furent rejetées par le vomissement un quart-d'heure après avoir été prises : la troisième tasse ne fut point vomie; elle donna lieu à quelques légères coliques, suivies d'abord de deux selles, ensuite d'une troisième qui eut lieu une demi-heure après la prise de cette troisième tasse. Dans cette dernière selle, le tœnia fut rendu en entier et d'un seul bout. Il était pelotonné et noué dans plusieurs endroits.

Mademoiselle Boyeldieu n'a éprouvé aucun accident. Elle se rendit chez moi à onze heures du matin le même jour pour me rendre compte du succès de ma prescription.

TROISIÈME OBSERVATION.

Madame Monrose, brodeuse en tulle, âgée de trente-trois ans, demeurant rue Saint-Denis, n. 290, d'un tempérament nerveux, irritable, d'une faible constitution, maigre, rendait depuis huit mois des anneaux de tœnia. Le 31 mai 1824, son médecin ordinaire lui prescrivit une potion composée de deux onces d'huile de palma-christi, d'une once de sirop de limon et de huit grains de calomélas en poudre, ce qui lui fit rendre plusieurs bouts de tœnia plus ou moins longs.

Le 23 juin elle vint me consulter. Comme elle n'avait point rendu d'anneaux depuis le 31 mai, je ne voulais point lui administrer la décoction tœnifuge, jugeant convenable d'attendre qu'elle en rendît de nouveau; mais cette femme me sollicita tellement, qu'il me fallut me rendre à son désir.

Le 24 juin, elle prit une once et demie d'huile de palma-christi, mêlée avec autant de sirop de limon : elle fit diète le reste de la journée.

Le 25, deux onces d'écorce de racine de grenadier furent mises en décoction dans deux livres d'eau réduites à une livre. Cette tisane fut prise en trois doses, de demi-heure en demi-heure. Il n'en résulta point de vomissemens, mais quelques légères coliques, à la suite desquelles le reste du tœnia, long d'environ deux pieds, fut expulsé. Sa grosse extrémité n'avait guère plus d'une ligne de largeur. Elle s'amincissait et était terminée par le tubercule ou tête.

Le ver fut placé sur une soucoupe sans eau;

il ne tarda pas à s'y attacher en se desséchant, et lorsqu'on voulut ensuite l'enlever, il se sépara en quelques morceaux. La tête, que MM. de Lens, Piorry et Kergaradec et plusieurs autres membres de l'Académie ont parfaitement reconnue, soit à la loupe, soit au microscope, se trouva ne plus tenir qu'à une portion de cou n'ayant guère plus de dix-huit lignes de longueur.

QUATRIÈME OBSERVATION.

Je fus consulté le 20 juillet 1824 par madame Périère, âgée de quarante-neuf ans, demeurant au Petit-Paris, à Jouy-le-Chatelle, département de Seine-et-Marne, et momentanément logée à Paris, rue de Grenelle Saint-Germain, n. 5. Cette dame éprouva, il y a environ cinq ans, des dérangemens dans son appétit et dans ses digestions. Son ventre se balonna; elle ressentait des douleurs vagues dans les membres. On crut qu'elle était affectée d'obstructions dans l'abdomen. Trois ans après, elle commença à rendre des portions de tœnia; on lui prescrivit le remède du professeur Bourdier, qui lui fit rendre quelques aunes de tœnia. Au moment où elle me consultait, il y avait huit jours qu'elle ne rendait plus de cucurbitains.

Le 21 juillet, je prescrivis huile de palma-christi, sirop de limon, āā ℥ j ß. La malade eut plusieurs selles, dans lesquelles on remarqua quelques anneaux de tœnia, qui se contractèrent pendant long-temps. Diète toute la journée.

Le 22, une livre de décoction tœnifuge en trois prises, à trois quarts d'heure de distance. Point de nausées, point de vomissemens, point

de coliques : dix minutes après le dernier verre, un tœnia mort, avec sa tête et d'un seul bout, noué et pelotonné d'environ quatre aunes et demie fut expulsé.

CINQUIÈME OBSERVATION.

Mademoiselle Faure, âgée de trois ans moins un mois, demeurant rue du Bouloy, n. 19, rendait depuis un an à treize mois des portions de tœnia : son médecin était parvenu, au moyen du remède modifié du professeur Bourdier, à en expulser des bouts plus ou moins considérables. Cet enfant buvait habituellement une décoction de racine de fougère mâle et de sommités de houblon.

Le 22 août 1824, je vis l'enfant pour la première fois; depuis huit jours ses selles ne contenaient plus de cucurbitains. Je voulus attendre qu'elle en rendît de nouveau pour la traiter.

Le 28 août, elle fit une selle contenant quatre à cinq cucurbitains : le même jour, à neuf heures du soir, je lui fis prendre :

℞ Huile de palma-christi. . } aa ℥ ß
Sirop de limon. . . . }

Et ensuite du bouillon aux herbes.

Cette potion donna lieu à trois selles, mais sans aucune portion de tœnia.

Le 29, à six heures du matin, elle prit en trois fois, en mettant trois quarts d'heure de distance entre les prises, la décoction suivante :

℞ Racine d'écorce de grenadier. . . ℥ ß
Eau commune. . . . . . . ℥ viij

Mêlez. Faites macérer et réduire par l'ébullition à quatre onces.

Deux heures après la dernière prise, l'enfant eut une seule selle qui contenait un tœnia entier, [redacted] et pelotonné, de la longueur d'environ six pieds.

La petite malade éprouva quelques nausées sans vomissemens, point de coliques, point de diarrhée.

Cette observation est remarquable à cause de l'âge peu avancé de la malade.

RÉFLEXIONS.

Tel est aujourd'hui le nombre de faits bien constatés d'expulsion du tœnia par l'action de l'écorce de racine de grenadier, qu'il est désormais impossible d'élever le moindre doute sur l'efficacité de ce médicament. Pour ma part, je l'ai administré quinze fois et je compte treize succès ; c'est un de plus que je ne devais espérer : je m'expliquerai plus tard sur cet objet. La connaissance des propriétés vermifuges des différentes parties du grenadier n'est pas nouvelle. Pline l'Ancien en parle dans le XXIII[e] livre de son Histoire naturelle, et, depuis, plusieurs écrivains en ont également fait mention. Cependant ce médicament est tombé dans l'oubli le plus complet ; il paraît avoir été employé depuis fort long-temps dans l'Inde. Buchanan, chirurgien anglais établi au Bengale, en a fait connaître, il y a quelques années, les propriétés tœnifuges à ses compatriotes (1);

(1) Le sècret de l'action tœnifuge de la racine de grenadier, découvert, il y a un grand nombre d'années, par un fakir de l'Inde, puis vendu par lui à un gentilhomme anglais, a été communiqué par celui-ci au médecin de l'hôpital de Calcutta. Le docteur Flumming,

M. Breton, médecin de la même nation, paraît l'avoir le premier administré en Europe. Les *Transactions médico-chirurgicales* rapportent huit exemples de réussite dus à ce médecin. Feu B. A. Gomès, Portugais, en cite quatorze observations dans un Mémoire publié à Lisbonne en 1822. M. Mérat, en insérant une bonne traduction de ce Mémoire dans le *Journal complémentaire des Sciences médicales*, a rendu vulgaire en France la connaissance de ce précieux médicament.

Les deux médecins anglais prescrivaient l'écorce à la dose de deux onces en décoction dans une livre et demie d'eau à réduire à moitié; Gomès ne faisait réduire qu'à une livre. Les uns et les autres en administraient deux onces toutes les demi-heures.

Si nous soumettons à une critique exacte les faits rapportés par Gomès, nous trouvons que sur quatorze observations, les malades n°s. 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 n'ont pas rendu le tœnia en totalité, puisque l'auteur avoue lui-même que la tête n'a point été vue : il faut cependant en

---

médecin écossais au service de la Compagnie anglaise au Bengale, a publié, il y a plusieurs années, à Calcutta, un Petit Traité des Plantes médicinales de l'Inde, avec les noms anglais, bengalis, musulmans, etc., dans lequel on trouve des détails intéressans sur les propriétés spécifiques de la racine de grenadier contre le tœnia. »

Je dois à M. le docteur Jolly cette note, que lui remit en 1820, pendant son séjour à Paris, M. le procureur du roi à Chandernagor, son compatriote et son ami, dont les deux fils, successivement atteints du tœnia, en avaient été guéris par ce remède.

(*Note du Rédacteur principal.*)

excepter celui qui fait le sujet de la sixième observation, qui était affecté de deux tœnias, dont l'un fut rendu en entier. Dans les première, deuxième, troisième, quatrième et douzième observations, l'auteur se contente de dire tout simplement *le malade rendit un tœnia;* ce que l'on doit trouver vague, surtout si l'on compare ces observations aux treizième et quatorzième, où il est fait mention expresse de la sortie de la tête.

La première observation du docteur Gomès est du mois de novembre 1821; toutes les autres sont postérieures à cette époque : il a publié son Mémoire en 1822; toutes les observations qu'il rapporte ne lui sont pas propres. Ne pourrait-on pas conclure de là que les malades qui n'ont pas rendu la tête de leur tœnia en ont pu être de nouveau affectés par la suite? C'est ce qui est arrivé souvent aux personnes traitées par les remèdes de madame Nouffer, d'Alston, des professeurs Alibert, Bourdier, etc. Ces malades, dis-je, qui souvent n'avaient point rendu la tête, étaient tranquilles, même bien portans pendant un, deux, sept à huit ans; mais au bout de ce temps ils commençaient à rendre de nouveau des cucurbitains ou des portions de tœnia plus ou moins longues.

J'avais besoin d'entrer dans cette discussion pour me laver du reproche qu'un médecin, dont j'estime le savoir et le talent d'observation, m'avait fait, de donner la racine de grenadier à trop forte dose, et de courir le risque de produire des accidens. Je devais tâcher de prouver que la méthode de Breton et celle de Gomès étaient insuffisantes, et qu'il fallait changer le

mode d'administration de la racine de grenadier, soit en rapprochant davantage la décoction, soit en fractionnant différemment ses doses. Je crois y être arrivé de cette manière :

℞ Racine d'écorce sèche de grenadier
concassée. . . . . ℥ ij
Eau commune. . . . . . . ℔ ij

Mêlez. Laissez macérer pendant vingt-quatre heures : faites ensuite bouillir et réduire à une livre.

La veille du jour où je dois administrer la décoction tœnifuge, je fais prendre au malade, le matin ou même le soir, une once et demie à deux onces d'huile de palma-christi, avec parties égales de sirop de limon. Je favorise l'effet de ce purgatif avec le bouillon aux herbes ou de l'eau miellée ; je prescris une diète sévère pendant toute la journée : l'huile de ricin ne fait ordinairement rendre aucune portion de tœnia ; je la donne dans la vue de nettoyer le tube digestif, de débarrasser le tœnia des matières fécales qui pourraient l'entourer, et de le mettre à nu le plus possible, afin que la décoction tœnifuge agisse sur lui plus efficacement. Je ne la crois pas indispensable, mais elle me paraît augmenter les chances de succès.

Le lendemain, je fais prendre la décoction tœnifuge en trois verres, de demi-heure en demi-heure ou de trois quarts-d'heure en trois quarts-d'heure.

Chez les personnes dont l'estomac est très-irritable, le premier et rarement le second verre sont rendus par le vomissement ; mais je n'ai jamais vu rendre le troisième. Chez d'autres, le vomissement n'a pas lieu ; mais la dé-

coction donne lieu à trois ou quatre selles, précédées de légères coliques. Enfin, chez les autres, et c'est le plus grand nombre, il n'y a ni vomissemens, ni coliques, ni selles répétées, mais une seule selle dans laquelle est entraîné le tœnia.

Celui-ci, toujours mort, entier, d'un seul bout, pelotonné sur lui-même et noué fortement à plusieurs endroits de sa longueur (cette disposition se remarque particulièrement au cou) est rendu un quart-d'heure, une demi-heure, trois quarts d'heure, et très-rarement une heure et demie après la troisième prise de la décoction tœnifuge.

Mon expérience m'a prouvé que pour que le tœnifuge agisse d'une manière certaine, j'oserais presque dire infaillible, il faut que le malade rende actuellement des portions plus ou moins volumineuses de tœnia, et je suis en cela d'accord avec le docteur Gomès. J'ai essayé l'action du tœnifuge sur trois personnes qui éprouvaient actuellement tous les symptômes rationnels de la présence du tœnia, et qui même avaient rendu des fragmens de ce ver quelques mois auparavant. Elles n'avaient suivi aucun traitement ultérieur; le travail d'expulsion était suspendu depuis un certain temps : je n'ai réussi que sur une. Voilà pourquoi sur quinze malades, treize seulement ont été guéris, et pourquoi aussi j'ai dit précédemment que c'était un succès de plus que je ne devais en espérer.

Peut-être, à cette occasion, sera-t-on tenté de me taxer de faiblesse et de témérité. Pourquoi, dira-t-on, avoir employé un moyen aussi énergique dans des cas presque douteux? N'est-

ce pas là compromettre gratuitement la santé des malades, et n'est-il pas du devoir du médecin de résister à leurs plus vives instances, lorsque, dans sa conscience, les chances de succès ne balancent pas les inconvéniens de l'expérimentation? A cela je n'ai qu'un mot à répondre. Des tentatives effectuées dans les circonstances indiquées ne compromettent que le remède; quant au malade, il ne court aucun danger. Une expérience, comme on voit, assez étendue, m'a pleinement convaincu de la complète innocuité de l'écorce de racine de grenadier. Je l'ai donnée à dose plus forte que Gomès et M. Breton; je n'ai pas hésité à l'administrer à des personnes faibles, délicates, irritables, maladives, et jusqu'à un enfant de trois ans [redacted]mi : jamais il n'en est résulté le moindre accident sérieux. S'il restait d'ailleurs quelque doute à cet égard, je pourrais citer une observation qui m'a été communiquée par mon ami le docteur Kapeler, médecin en chef de l'hôpital Saint-Antoine.

La malade qui en fait le sujet, soit par inadvertance, soit par impatience de guérir, prit, en une seule dose, la livre entière de la décoction préparée comme il a été dit précédemment. Elle n'en fut nullement incommodée, et le ver fut expulsé à l'ordinaire. Pour se mettre à l'abri de toute crainte de récidive, M. Kapeler administra les jours suivans le remède conformément à la méthode que j'ai adoptée. Six onces d'écorce de racine de grenadier furent ainsi consommées sans inconvénient dans l'espace de quatre jours.

Note du Rédacteur. M. Bourgeoise a présenté à la section de Médecine de l'Académie royale

de Médecine les observations n°s 1 et 2; elles ont été le sujet d'un rapport dont nous offrons ici un extrait. Les observations 3 et 5 devaient également être présentées à cette compagnie; le nombre et l'importance de ses travaux n'en ont pas permis la lecture; beaucoup de ses membres néanmoins ont vu comme nous et examiné les vers dont ces observations étaient accompagnées. Deux autres vers, expulsés aussi par les soins de M. Bourgeoise, et dont M. de Kergaradec et moi (1) avons fait l'examen, sont, à raison sans doute du peu de précaution avec laquelle on les a enlevés, divisés en plusieurs segmens. Nous n'avons pu trouver la tête, ce qui peut tenir à la même cause; mais nous avons vu des portions très-rétrécies, presque filiformes, qui évidemment avoisinent et précèdent cette extrémité du ver. Nous ne répugnons donc nullement à penser que l'expulsion a été complète dans ces deux cas. Les autres vers, au nombre de sept, ont été gardés par les malades, dont plusieurs habitent la province; cependant le caractère honorable de M. Bourgeoise et l'estime générale dont il jouit parmi ses confrères ne nous laissent aucun doute sur l'exactitude des faits annoncés par lui.

Extrait du Rapport fait à la Section de Médecine de l'Académie royale de Médecine, par M. NACQUART, *au nom d'une Commission.*

... Ces deux faits (voir les observations 1 et 2) que l'auteur a présentés sous leur seul côté pratique, peuvent donner lieu à quelques remarques.

(1) M. De Lens, rédacteur principal.

Et d'abord les deux vers étaient l'un et l'autre de l'espèce du tœnia non armé, ce qui semble expliquer le peu de ravages que causait leur présence, et surtout l'absence de toute douleur aiguë déterminée par eux; l'un et l'autre tœnias sont entiers. Celui qui fut rendu par la jeune personne, avait de six à sept pieds de longueur; l'autre, plus fort, un peu plus volumineux dans son corps, était aussi un peu plus long. Il est à noter que, bien que son corps fût sensiblement plus gros, son cou extrêmement long était filiforme, et en quelques endroits d'une excessive ténuité; la tête, très-petite dans l'un et l'autre; et l'œil armé d'une forte loupe distinguait les papilles latérales, au centre desquelles est le tubercule qui représente la bouche de l'animal.

Cette disproportion entre les diverses parties du ver ne pourrait-elle pas être attribuée aux pertes qu'il avait éprouvées à la suite de l'emploi de divers traitemens, pertes qui sont toujours aux dépens des segmens inférieurs?

Tout a été dit sur la présence des vers dans les intestins, sur leurs différentes espèces ainsi que sur leurs variétés et leurs modes de reproduction. On a beaucoup écrit aussi sur lá nature et l'administration des moyens qu'il convient de leur opposer; et en voyant l'étonnante diversité des remèdes qui ont été préconisés, depuis l'eau froide proposée par Rosenstein, jusqu'à l'étain mis en vogue par Alston, on se demande s'il est possible de faire régir par une doctrine générale l'action d'agens thérapeutiques si opposés entre eux.

Quelle que soit cependant la variété de ces moyens, on s'est fondé, pour en expliquer les propriétés, ou sur l'action qu'ils exercent sur

le tube intestinal, ou sur les secousses qu'ils impriment à diverses portions de l'appareil digestif, perturbations d'où résulte l'expulsion presque mécanique des vers ; ou enfin sur l'antipathie que ces animaux ont pour telle ou telle substance.

..... Considérée comme purgative, l'écorce de grenadier a des vertus peu prononcées, et, pour nous borner aux seules observations de M. Bourgeoise, son usage à haute dose n'a produit qu'un bien petit nombre de selles. Les purgatifs, quels qu'ils soient d'ailleurs, sont loin de mériter par cette seule propriété l'épithète de vermifuge. L'huile de ricin, donnée quelques jours (1) avant l'écorce de grenadier, avait purgé largement, mais sans donner lieu à la sortie d'aucune portion du ver.

L'amertume de cette racine n'est pas assez prononcée pour que l'on puisse lui faire les honneurs de ses propriétés anthelmintiques : il faut en dire autant de son principe astringent. Quant à un arôme, elle en est tout-à-fait dépourvue.

En raisonnant ainsi par voie d'exclusion, nous serons donc portés à croire que ce médicament agit d'une manière spéciale sur *le* ver auquel son contact est incommode, et qu'il détermine à fuir. L'état des tœnias présentés par M. Bourgeoise semblerait fournir un nouvel argument en faveur de cette supposition ; aux nœuds très-nombreux, serrés et inextricables, qu'il présentait, aux entortillemens multipliés qui confondaient toutes leurs parties, on serait porté à croire que ces vers ont été tourmentés

---

(1) Donnée la veille par M. Bourgeoise, et agissant comme purgatif, elle a toujours échoué sous le point de vue tœnifuge. (*Note du Rédacteur.*)

lors de leur expulsion, de mouvemens violens, convulsifs; et votre rapporteur, qui, par l'emploi des drastiques combinés à peu près comme les doses du remède de Nouffer, en a fait rendre un certain nombre, a été frappé d'abord de la différence que présentait l'animal expulsé par la racine de grenadier. Trop peu de faits appuient encore cette remarque pour qu'elle doive être prise autrement que comme une invitation de s'assurer de l'état du tœnia au moment de son expulsion, en tenant compte du médicament employé. Il conviendrait alors aussi d'examiner si le ver est passif dans les phénomènes qui précèdent sa sortie. On le croira difficilement en se rappelant que le tœnia armé peut implanter sa tête dans l'épaisseur même de la membrane muqueuse intestinale, et que le tœnia non armé, quoique déjà sorti en grande partie, peut remonter entièrement. L'expérience a appris combien des tractions inconsidérées, exercées sur ces portions déjà en dehors, pouvaient facilement provoquer des douleurs intolérables d'entrailles, des syncopes, etc. On doit alors se borner à maintenir à l'extérieur les parties sorties.

L'écorce de racine de grenadier semble donc, au moins dans l'état actuel de nos connaissances, agir par une sorte d'antipathie que le tœnia éprouverait pour elle. Cette antipathie, si elle était prouvée, serait une sorte de propriété spécifique, expression toutefois qu'il ne convient de prononcer qu'avec une excessive réserve, tant l'emploi peu réfléchi qu'on en a fait en médecine a écarté du but réel de la thérapeutique, le choix des indications et l'appréciation exacte des médications.
